

L'enquête publique du Plan de protection de l'atmosphère est à présent clôturée. Retrouvez ci-dessous les principaux éléments de cette concertation.

Une enquête publique a eu lieu du 31 août au 2 octobre 2015

La qualité de l'air est un enjeu fort de santé publique. C'est pourquoi, comme dans toute région, il existe un dispositif permanent de surveillance de la qualité de l'air, géré par AIR Languedoc Roussillon.

La pollution de l'air sur la zone urbaine de Nîmes est stable voire en amélioration. Néanmoins, comme toute aire urbaine de cette taille, des dépassements de seuils réglementaires sont parfois observés. C'est le cas de l'ozone en période de forte chaleur. Des dépassements annuels ont aussi été observés sur le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en centre ville de Nîmes ainsi que sur les axes routiers structurants à fort trafic (N106, N113, A9 et A54).

Ces dépassements ont donné lieu au lancement, par le Préfet du Gard, d'un Plan de protection de l'atmosphère (PPA) sur la zone du SCOT Sud Gard. 81 communes, soit 52% de la population du département, sont concernées.

Le Plan de protection de l'atmosphère fait un état des lieux sur la qualité de l'air et comprend un programme d'actions qui comporte 17 actions. Il vise à réduire les polluants de l'air en agissant à la source. Il préserve ainsi l'environnement et réduit les risques sur la santé. De nombreux acteurs sont impliqués tant dans l'élaboration du PPA que dans sa mise en œuvre.